



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Politique du patrimoine : Hauts-de-Seine

Question écrite n° 29689

### Texte de la question

M Pierre Mehaignerie demande à M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre de bien vouloir lui préciser quelles mesures il envisage de prendre pour préserver le Mont-Valerien, le memorial et l'esplanade, de toutes dégradations et profanations. Par ailleurs, il lui demande comment il prévoit d'interdire toute manifestation autre que les ceremonies commemoratives ou en hommage aux 4 500 fusilles morts pour la France, preservant ainsi la dignite de ce haut lieu de la Resistance francaise.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre ne peut que confirmer la reponse qui a ete adreesee par le Premier ministre a la question ecrite posee le 30 novembre 1989 publiee au Journal officiel du 29 mars 1990. Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre ajoute cependant qu'il a donne toutes instructions au prefet des Hauts-de-Seine afin que de tels faits ne puissent se reproduire. Il convient de souligner qu'en tout etat de cause la meilleure reponse aux agissements qu'evoque l'honorable parlementaire a ete donnee par la commemoration de l'Appel du General de Gaulle, qui a revetu cette annee en raison du 50e anniversaire, un eclat exceptionnel.

### Données clés

**Auteur :** [M. M?haignerie Pierre](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29689

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 11 juin 1990, page 2696